

130^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 - 20.3.2014

Conseil directeur Point 6 CL/194/6a)-R.1 31 janvier 2014

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

a) CONFERENCE REGIONALE SUR LE THEME "LE ROLE DU PARLEMENT DANS LA PREVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST"

Depuis plusieurs années, des conflits et autres crises socio-politiques plongent l'Afrique de l'Ouest dans une profonde instabilité ruinant les efforts en faveur de la consolidation de l'état de droit et de l'intégration socioéconomique de la région. Des initiatives ont certes conduit à la mise en œuvre du processus de réconciliation devant rétablir une paix durable. Toutefois, il convient de relever que le Parlement n'est pas impliqué dans ces efforts de mobilisation pour le rétablissement de la paix alors même qu'en tant que représentant du peuple ses prérogatives lui permettent d'y apporter une contribution significative.

C'est pour combler ce déficit que l'Union interparlementaire et l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire ont conjointement organisé à l'intention des parlementaires de l'Afrique de l'Ouest une Conférence régionale sur le rôle du Parlement dans la prévention et la gestion de conflits en Afrique de l'Ouest. Cette conférence avait pour but de permettre aux parlementaires de la région d'identifier la nature et les moyens de leur contribution visant à mettre un terme à cette instabilité socio-politique persistante, et assurer une paix sociale durable indispensable pour l'enracinement de la démocratie.

Cette conférence, qui s'est tenue dans les locaux de l'Assemblée nationale ivoirienne du 28 au 30 octobre 2013, a rassemblé une centaine de parlementaires du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Mauritanie, du Sénégal et du Togo, ainsi que du Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (CIP-UEMOA), du Parlement de la CEDEAO et de l'Assemblée législative est-africaine (EALA).

Les débats ont été articulés autour de trois axes intitulés : la typologie et les causes des conflits, le Parlement au cœur de la prévention des conflits, et pour une action effective parlementaire dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix.

Après avoir considéré la place que le Parlement occupe dans l'ordonnancement, le fonctionnement et l'activité de l'Etat, les participants ont estimé qu'il devrait marquer une présence significative tant dans la prévention et la gestion des conflits que dans la restauration et la consolidation de la paix.

En terme de prévention, les participants ont souligné qu'il importait que le Parlement :

- exerce une vigilance accrue quant à la primauté du droit à travers sa mission de contrôle de l'action du gouvernement;
- veille à la mise en place d'une législation reflétant les normes internationales en vigueur en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à son actualisation, son application et sa diffusion dans les circonscriptions;
- veille à la reddition de comptes, qu'il pratique et fasse pratiquer la transparence afin de réduire le risque de corruption;
- veille à l'alternance démocratique par la mise en place d'un système électoral transparent réaménageant la vie des partis politiques conformément aux exigences de participation des femmes, des jeunes et des minorités et contribuant, par ses mécanismes, à la régularité des élections.

Ils ont aussi plaidé en faveur de mesures économiques, notamment l'affectation de ressources budgétaires conséquentes en vue de satisfaire les besoins des populations.

Sur la question de la contribution du Parlement à la gestion de conflits et à la consolidation de la paix, les participants ont relevé des actions que le Parlement devait entreprendre, notamment :

- la mise en place d'une institution législative représentative et inclusive reflétant fidèlement la composition de la société dans son ensemble;
- la mise en œuvre des réformes nécessaires à la reconstruction de la société pour établir une paix durable et consistant notamment :
 - à repenser la sécurité conformément aux nouvelles exigences en la matière, et à encourager le passage de la sécurité classique à une conception plus humaine de la sécurité;
 - à adhérer aux principaux instruments relatifs à la promotion des droits des refugiés et à faciliter leur retour et leur réinstallation;
 - à encourager la participation des femmes aux processus de prise de décision.

Au terme de leurs débats, les participants ont formulé des recommandations à l'intention :

De la CEDEAO

- § Renforcer les mécanismes de prévention des conflits et en accroître la réactivité;
- § Promouvoir l'appui à la bonne gouvernance;
- Rendre la communauté régionale plus active du début à la fin des processus électoraux nationaux.

Du Parlement de la CEDEAO

- § Veiller au bon fonctionnement du Réseau d'alerte et de réponse de la CEDEAO (Ecowarn);
- Veiller à la mise en œuvre par les parlements nationaux des dispositions relatives à la prévention des conflits.

Des parlements nationaux

- § Renforcer les capacités des parlements afin de les rendre aptes à approfondir la bonne gouvernance;
- § Faire aligner dans les meilleurs délais, les lois nationales sur les Protocoles, conventions et autres cadres et décisions relatifs à la sécurité et à la prévention des conflits.

Des gouvernements

Mettre en place des systèmes et mécanismes nationaux pour éliminer ou réduire toutes les formes de discrimination.

De la société civile

Apporter un appui au Parlement à toutes les étapes du processus de prévention et de gestion des conflits par des mesures telles que la sensibilisation des populations aux fondamentaux de la paix; le respect et la promotion des droits de l'homme, et la vulgarisation des textes adoptés.